



Amende perte de point feu rouge

Par Lunix94

Bonjour,

Le 30 mars 2023 la personne qui conduisait, ma voiture s'est fait flasher sur Paris en grillant un feu rouge. Donc je conteste l'amende en désignant la personne qui conduisait ce jour mon véhicule donc j'envoie l'amende à l'adresse suivante le 21 avril 2023 et à ce jour la personne n'a toujours pas reçu l'amende. est-ce normal Est-ce que on paiera une majoration vu que ça fait plus d'un mois que j'ai envoyé la lettre par voie postale.

Merci beaucoup pour votre réponse

Par janus2

Bonjour,

Vous avez la possibilité de faire votre contestation en ligne, c'est plus sur...
Avez-vous envoyé votre contestation en LRAR ?

Par Lunix94

Bonjour,

Oui, j'ai déjà envoyé la contestation à l'adresse qui était indiqué sur l'amende avec l'amende en question dans l'enveloppe mais je l'ai envoyé en lettre normal avec un timbre rouge.

Et depuis ce 21 avril, je n'ai pas de retour.

Par contre en déposant la lettre à la poste, j'ai quand même filmé par preuve de mon dépôt le 21 avril avec écrit l'adresse suivante indiqué.

Et au dos de l'enveloppe, j'ai quand même mis mon adresse postale par sécurité.

Par morobar

Bjr,

Par contre en déposant la lettre à la poste, j'ai quand même filmé par preuve de mon dépôt le 21 avril avec écrit l'adresse suivante indiqué.

Fouchtra quelle preuve !!!!

En cas de contestation vous aurez donc un recours envers la poste.

Bon courage.